VOé chaleur SA
Rue de la Poste 2 – 1350 Orbe
T 058 234 20 00
info@voe.ch voe.ch

A.2 DEMANDE D'AUTORISATION POUR TRAVAUX SUR INSTALLATION GAZ

Dossier/Référence : ..... Début des travaux : .....

Installateur : .....

Adresse : ..... téléphone : .....

Propriétaire : .....

Adresse : ..... téléphone : .....

Abonné : .....

Adresse installation : ..... téléphone : .....

No parcelle :..... No ECA : .....

Le soussigné demande l'autorisation d'exécuter les travaux suivants :

☐ nouvelle installation gaz ☐ changement appareil** ☐ modifications conduites intérieures
☐ suppression** : ☐ définitive ☐ provisoire

☐ chauffage ☐ production eau chaude ☐ cuisson ☐ industriel ☐ autre : .....

Branchement privé existant : ☐ oui ☐ non
Branchement privé à créer : ☐ oui ☐ non si oui, matériau : ..... diamètre : .....

Conduites intérieures: - matériau : ..... diamètre :.....
- système intégré : ☐ oui ☐ non si oui, type : .....

Emplacement du compteur : ..... N° parcelle : .....
(Les compteurs doivent être facilement accessibles.)

CHAUFFAGE

**Anciens appareils :

Marque et type exact : .....charge appareil (Q_N): .....kW

Nouvel appareil :

Marque et type exact : .....charge appareil (Q_N): .....kW
No SSIGE (no d'homologation) : .....pression de service :…….mbar

AUTRE(S) APPAREILS

Marque et type exact : .....charge appareil (Q_N): .....kW
No SSIGE (no d'homologation) : .....pression de service :…….mbar

Local de chauffage pour P_N inférieure à 70 kW (Normes SSIGE G1 – G2) : ☐ oui ☐ non
si oui, matériaux de construction : ☐ béton ☐ maçonnerie **Porte EI 30 :** ☐ oui ☐ non

Chaufferie pour P_N supérieure à 70 kW (Normes SSIGE G1 – G2)

Chaufferie : ☐ oui ☐ non si oui, matériaux de construction : ☐ béton ☐ maçonnerie
Local chaufferie: local EI60 ☐ oui ☐ non **Porte EI30 :** ☐ oui ☐ non
Vanne électromagnétique : ☐ oui ☐ non

Appareil(s) raccordé(s) à:

- cheminée existante : ☐ oui ☐ non
- nouveau conduit d'évacuation : ☐ oui ☐ non / Ouverture d'apport d'air frais depuis l'extérieur : ☐ oui ☐ non
- système combiné "prise d'air frais – évacuation des produits de combustion : ☐ oui ☐ non
- nombre d'appareil(s) raccordé(s) à conduit d'évacuation des gaz brûlés : Puissance totale : kW

Avertissement : pour toute nouvelle installation, extension ou modification d'une installation existante, une demande écrite doit être adressée au distributeur de gaz local et aux autorités concernées, avant de commencer les travaux (extrait normes SSIGE G1, art. 4.2). Les cheminées existantes doivent être contrôlées avant le tubage par le ramoneur et au besoin ramonées. Les installations doivent être conformes aux ordonnances fédérales, cantonales, communales et aux directives SSIGE et du distributeur local. L'appareilleur est seul responsable de l'installation et de son fonctionnement. (extrait normes SSIGE G1, chapitre 11 art. 11.4.1).

Lieu, date : Timbre et signature de l'installateur :
....

Documents à joindre : plan de situation de l'immeuble et schéma de l'installation